

Renseignements généraux

Le français à l'école :

Le français à l'école est la langue de communication. Soyons fiers de notre langue, respectons-la et tentons de la parler le mieux possible.

Le vouvoiement :

Le vouvoiement est maintenant une exigence ministérielle. Nous nous assurons donc de le mettre en pratique à l'école.

Cour d'école :

La cour d'école est réservée aux enfants et aux enseignants qui surveillent. Pour la sécurité et le bien-être des enfants, et étant donné l'espace restreint, nous vous demandons de ne pas demeurer dans la cour lorsque vous venez reconduire ou chercher vos enfants. Pour vous rendre au service de garde, merci de passer par la porte prévue à cet effet.

Absences et voyages :

Les parents sont priés de communiquer, le plus tôt possible, au secrétariat **(514) 596-5730** afin de signaler l'absence de leur enfant. Lors d'une absence pour un voyage, l'école ne se porte pas responsable du retard accumulé par l'enfant. La présence de votre enfant est requise à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire. Lors des examens de fin d'année, une absence non motivée (voyage ou oubli), entraînera la note de zéro pour l'examen manqué.

Retards :

Les retards ne sont pas tolérés à l'école. Toutefois, lors d'un retard **motivé** (rendez-vous médical, dentiste, pédiatre, etc.), votre enfant doit se présenter à l'entrée principale avec **un billet signé** du professionnel avec lequel il avait rendez-vous.

Départ hâtif :

Lorsque l'enfant doit quitter l'école avant l'heure habituelle, il doit présenter à son ou sa titulaire, un billet signé par les parents indiquant l'heure de son départ. Il vous attendra alors à l'heure prévue, au secrétariat. De plus, aucun enfant ne pourra quitter l'école sans être accompagné d'un adulte venu le chercher au secrétariat avec l'autorisation signée des parents.

Fermeture de l'école :

Lorsque **les autorités du Centre de Services ferment les écoles pour tempête**, tous les postes de radio vous avisent à partir de 6 h 30 le matin. L'annonce des fermetures est également affichée sur le site Web de notre Centre de Services ainsi que sur le message d'accueil de l'école au 514 596-5730. En cas d'imprévu, nous vous suggérons également de toujours prévoir un endroit sûr où votre enfant pourra se rendre. Toutefois, soyez assurés que l'école ne renverra aucun enfant avant les heures habituelles si les parents n'ont pas été rejoints.

Rencontre avec un membre du personnel :

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, nous vous recommandons de prendre rendez-vous à l'aide d'un message dans l'agenda, ou d'un courriel. Vous comprendrez qu'ayant la charge d'une classe, un membre du personnel enseignant ne peut pas être disponible en tout temps. De plus, tous les visiteurs circulant dans l'école doivent être munis d'un passeport qui leur sera remis au secrétariat à leur arrivée.

Objets de la maison :

À moins d'une activité spéciale, les objets de la maison sont interdits à l'école. Si un objet précieux se doit d'être confisqué à un élève, un parent devra venir le récupérer au secrétariat de l'école, ou au bureau de la direction.

Cellulaires :

Les appareils mobiles personnels sont interdits dans l'école et sur son terrain. Cette règle s'étend du début à la fin de la journée. Si un appareil se doit d'être confisqué à un élève, un parent devra venir le récupérer au secrétariat de l'école ou au bureau de la direction.

Centre de services scolaire de
Montréal

Téléphone : 514 596-6000

Courriel : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca>

ÉCOLE DE LA PETITE BOURGOGNE

Téléphone : 514 596-5730

pbourgogne@cssdm.gouv.qc.ca